

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010, A TRAVERS, SALLE DE L'ANNEXE

Présidence: Mme Christelle Gertsch Macuglia

La présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun. Elle espère que l'efficacité sera de mise afin de terminer à des heures décentes. Elle remercie Mme Cécile Mermet Meyer de suppléer le secrétaire, M. Maurizio Ciurleo. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2010
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances, suite à la démission de Mme Christelle Gertsch Macuglia
5. Acceptation d'un don de « La goutte de lait » par les descendantes de feu Mme Lucette Lebet
6. Prolongation du délai de traitement de la motion du groupe Les Verts : « Pour la création d'une société intercommunale pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise »
7. Délégation au Conseil communal de la compétence d'acquérir des immeubles par voie d'enchères publiques
8. Crédit de fr. 490'000.-- pour l'étude des ressources en eau, l'amélioration des systèmes de traitement et d'alarme du réseau d'eau potable
9. Crédit de fr. 330'000.-- pour l'acquisition d'une nouvelle ambulance
10. Crédit de fr. 374'000.-- pour compléter l'équipement en conteneurs enterrés, et modification du Règlement relatif à la gestion des déchets
11. Crédit de fr. 60'000.-- pour le remplacement de la couche d'étanchéité de la toiture de la salle Fleurisia
12. Diverses transactions immobilières
13. Motions et propositions
14. Communications du Conseil communal
15. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, c'est par un lever de mains et à l'unanimité que ce dernier est accepté.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres, 37 dès l'arrivée de Mme Véronique Messerli (soc.) durant l'examen des diverses transactions immobilières

Excusés : Mme Véronique Messerli (soc., en retard) ; MM. Jacques Béguin (PLR) ; Maurizio Ciurleo (PLR) ; Eric Schopfer (PLR)

Absent : M. Roland Anker (UDC)

Majorité absolue : 19 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie et Mme Céline Fauguel, apprentie, sont présents.

2. CORRESPONDANCE

La présidente indique qu'elle a reçu 2 correspondances pour information, l'une de M. Bourquin concernant le giratoire sis à l'entrée ouest de Couvet et l'autre de la ludothèque du Val-de-Travers

relative à sa situation. Ces missives sont à disposition si un membre désire en prendre connaissance.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2010

Le procès verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES, SUITE A LA DEMISSION DE MME CHRISTELLE GERTSCH MACUGLIA

La présidente laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du parti libéral-radical, M. Nicolas Stauffer propose :
✓ M. René Calame

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Calame est élu tacitement. La présidente remercie le président de la CGF, M. Baptiste Hurni, de transmettre les documents actuellement en traitement au nouveau commissaire.

5. ACCEPTATION D'UN DON DE « LA GOUTTE DE LAIT » PAR LES DESCENDANTES DE FEU MME LUCETTE LEBET

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Yves Currit (PLR) indique que son groupe se réjouit de ce don, tout en respectant leur souhait d'en faire bénéficier les élèves de l'école de Buttes. C'est avec un grand remerciement à la famille de feu Mme Lucette Lebet que le PLR acceptera ce don.

M. Sven Schwab (soc.) s'exprime à son tour : *« C'est un sentiment de surprise qui a habité le groupe socialiste à la lecture de ce rapport. Non pas tant d'apprendre que nos parents avaient la chance de se voir offrir de succulentes pastilles d'huile de foie de morue à l'heure de la récréation. C'était le bon vieux temps, diront certains. Mais notre surprise – agréable au demeurant - a plutôt été celle de savoir qu'il existe encore, ici ou là, certains fonds précieusement tenus et dont la vocation est de fournir une aide, quelle qu'elle soit, aux enfants de nos écoles.*

Il serait d'ailleurs intéressant que le Conseil communal - et c'est là une question - nous indique s'il a connaissance de l'existence d'autres fonds de ce type, qui devraient un jour revenir dans les réserves scolaires.

En ce qui concerne ce fonds joliment nommé de la « goutte de lait », nous tenons à remercier sincèrement ses dépositaires, Mme Duding et sa sœur, d'avoir pris contact avec le Conseil communal et de l'avoir l'informé de l'existence de ce fonds. Des remerciements qui doivent évidemment être également adressés de manière posthume à Mme Lucette Lebet pour avoir conservé précieusement ce fonds pendant toutes ces années.

En ce qui concerne l'attribution de cet argent, il doit à notre sens effectivement suivre le même sort que les fonds qui étaient en mains de la commission scolaire de Buttes. Notre groupe est donc favorable à ce que ce montant soit affecté à la réserve scolaire et soit utilisé en faveur des élèves de Buttes, tel que cela a été proposé par les dépositaires. Nous accepterons donc, avec remerciements, l'entrée en matière ainsi que l'arrêté tel que proposé. »

M. Alexandre Willener (UDC) souligne que c'est avec plaisir que son groupe entrera en matière et acceptera sans l'ombre d'une hésitation l'arrêté tel que proposé. Le groupe UDC tient ici à remercier chaleureusement Mme feu Lebet ainsi que ses filles pour leur initiative et le don octroyé au comité d'école de Buttes. Il ajoute que cet exemple prouve bien que le CG a eu raison de séparer les caisses des différents comités d'école, vu que le soutien est accordé aux enfants butterans.

M. Philippe Vaucher (POP) relève que son groupe a eu beaucoup de plaisir à prendre connaissance de ce don, et tient à présenter sa vive reconnaissance aux généreuses donatrices. Il ajoute à titre d'information qu'en plus de la pomme de la récréation qui est toujours d'actualité, une vente d'autres fruits et jus est organisée lors des récréations.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe directement à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le don des descendantes de feu Mme Lucette Lebet**, avec une profonde reconnaissance envers ses donatrices.

6. PROLONGATION DU DELAI DE TRAITEMENT DE LA MOTION DU GROUPE LES VERTS : « POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE L'ENERGIE EOLIENNE NEUCHATELOISE »

La présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Hainard (soc.) indique que son groupe a examiné ce rapport intermédiaire avec soin. Il était un peu étonné de la lenteur de la réponse de l'Exécutif mais comprend pourquoi vu la complexité du dossier. Son groupe est convaincu que la création d'une société est une bonne chose, mais estime également qu'il est important de procéder étape par étape. Tous les sites prévus ne devraient pas ouvrir simultanément. M. Hainard ajoute à titre personnel qu'il y a quelques temps, il était pro-éolien. Mais après lecture de plusieurs documents, il est aujourd'hui moins enthousiaste. En effet, une éolienne est très chère à l'installation, quelque 6 millions par pièce, alors qu'elle produit peu d'énergie. Aussi, est-ce que cela en vaut la peine ? C'est pourquoi, il appelle à la vigilance du chef de dicastère et rappelle également le cas de St-Brais, où les concitoyens sont aujourd'hui divisés et en conflit. Le groupe socialiste souhaite que le CC fasse preuve de prudence et d'esprit critique.

M. Stauffer (PLR), tout en ne souhaitant pas répéter ce qui a déjà été dit, fait l'intervention suivante :
« Cette motion, qui rappelons-le est une demande d'étude, a pour objectif de vérifier la faisabilité de la création d'une société intercommunale pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise.

Nous sommes satisfaits que le Conseil communal ait pris ce dossier important pour notre région dans les meilleurs délais. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de modification du présent rapport avant la séance et attendons du responsable du dicastère qu'il nous explique la situation actuelle depuis la présentation du concept cantonal, car vous le comprendrez, elle n'est plus identique à ces propos.

Le concept éolien cantonal est tombé à fin août et retient notamment les sites du Mont-de-Buttes et du Mont-de-Boveresse. Cette perspective a du bon pour notre canton et pour notre région car l'on parle d'une production importante d'énergie pour environ 57'000 ménages, soit 70% des ménages. Le groupe PLR soutient cette démarche importante qui va dans le sens d'une recherche de la meilleure autonomie énergétique de notre canton.

Nous souhaitons que le Conseil communal nous explique la situation actuelle et surtout, qu'il s'engage sur les deux parcs retenus par le canton dans notre région. En effet, nous ne voulons pas que la préférence soit donnée à l'un ou l'autre mais que véritablement le CC s'engage pour les deux sites et les éoliennes qu'ils abriteront.

Nous accordons volontiers au Conseil communal un délai supplémentaire d'une année pour répondre à la motion par un rapport complet et détaillé sur les mesures qu'il entend prendre ainsi que des perspectives financières que cela engendre. Nous aurons encore l'occasion d'en reparler car le débat est intéressant et le sera encore plus dans les prochains mois.

En conclusion, nous nous réjouissons de voir un rapport définitif, que le Conseil général puisse discuter de la création ou non de cette société et des modalités qui l'accompagneront et surtout que nous puissions avoir un véritable débat de fond sur ce sujet. Merci de bien vouloir vous engager sur ces points. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour au nom de son groupe : *« Nous vous remercions pour le travail accompli à ce jour dans ce dossier et prenons acte de votre demande de*

délai supplémentaire afin de répondre de manière plus exhaustive à la motion. Si globalement nous comprenons qu'il faut « laisser du temps au ... vent », nous espérons vivement qu'une telle prolongation ne risque pas de laisser filer le train de l'éolien sans la participation active des collectivités neuchâteloises, toutefois sans faire ici un débat sur l'énergie éolienne, ce n'est pas le bon moment.

Dans un élan de générosité et de confiance, nous pouvons donc accepter cette prolongation, mais permettez-nous néanmoins deux remarques :

- ✓ D'une part à la lecture de votre compte-rendu succinct, la principale information sur l'état d'avancement est que le rapport de la fiduciaire conclut à la faisabilité et au grand intérêt qu'il y aurait pour les collectivités de constituer une société intercommunale pour l'exploitation de parc éoliens.

Soit ! Entre nous, nous en avons déjà l'intime conviction lors du dépôt de la motion.

Mais si cela permet de convaincre d'avantage dans un tel projet les personnes encore sceptiques et de fédérer plus facilement l'ensemble des autorités publiques, alors la relative lenteur pour démarrer dans ce dossier ne devrait pas s'avérer par la suite un handicap insurmontable.

- ✓ D'autre part, le rapport de la fiduciaire ne cache pas les difficultés d'une telle entreprise.

Soit ! Entre nous, nous en avons aussi le sentiment lors du dépôt de la motion.

Mais puisque vous devriez avoir un an de plus à disposition, nous vous prions d'employer ce temps supplémentaire au mieux. C'est-à-dire non seulement pour peaufiner la faisabilité du projet, notamment au niveau des statuts d'une telle société, mais aussi au niveau politique, pour aplanir les éventuelles difficultés avec les partenaires qui auraient été soulevées par le rapport.

En espérant que vous accueillerez favorablement ces remarques, nous pouvons accepter votre demande de délai supplémentaire. »

M. Pierre-Alain Rumley (cc) répond volontiers aux différentes questions soulevées. Il tient tout d'abord à préciser au rapporteur du groupe socialiste que la « lenteur » de réponse du CC dans ce dossier vient notamment du fait qu'il a collaboré avec les 3 autres villes. Cette lenteur est donc relative. Il précise en outre que le Règlement général des 3 autres villes prévoit un délai de 2 ans pour répondre aux motions. Aussi, il trouve que le CC a bien avancé en une année.

Il explique ensuite au groupe PLR que le concept éolien cantonal ne change en rien la création ou non d'une société. Il décide seulement quels sites sont retenus ou non. Le CC soutient les deux parcs retenus mais estime également qu'ils ne doivent pas démarrer simultanément.

A l'attention des Verts, M. Rumley tient à souligner que si ce groupe connaissait déjà les réponses, il n'avait pas besoin de déposer une motion, ou mieux, rédiger le rapport lui-même pour gagner en rapidité ! Plaisanteries mises à part, il ajoute qu'une rencontre avec le conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Nicati, se tiendra le 29 septembre prochain, ensuite de laquelle sera déterminée la suite à donner à ce dossier.

Ce délai permettra au CC de revenir avec un rapport détaillé, une éventuelle demande de crédit comprenant les chiffres explicités.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la prolongation du délai de traitement de la motion du groupe Les Verts.**

7. DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMPETENCE D'ACQUERIR DES IMMEUBLES PAR VOIE D'ENCHERES PUBLIQUES

La présidente ouvre la discussion.

M. Stéphane Bobillier (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport. Bien que la commune de Val-de-Travers soit plus que largement dotée en matière de biens immobiliers, la majorité du groupe est favorable à cette délégation. En effet, tant le mécanisme de frein à

l'endettement que la bienveillance de la Commission de gestion et des finances permettront un contrôle strict de la « carte blanche » donnée à l'Exécutif communal par le Conseil général. Dès lors, le PLR accepte l'entrée matière de ce rapport, ainsi que l'arrêté qui s'y rapporte.

M. Christian Mermet (soc.) s'exprime à son tour : « *Le Conseil communal veut-il se lancer dans la spéculation immobilière ? Nos membres de l'Exécutif ont-ils des velléités de faire des bénéfices éhontés en profitant des difficultés de certains de nos concitoyens ? Les conseillers communaux veulent-ils contourner les institutions et court-circuiter le Conseil général ?*

Que nenni ! Ces questions, nous ne nous ont même pas effleurées, c'est dire si la confiance est grande entre les membres de l'Autorité suprême de notre commune, et les auteurs du rapport !

Non, rien de tout cela, seulement l'introduction d'une possibilité technique déjà connue par certaines communes, dont une au Val-de-Travers. Mais une possibilité équipée d'un garde fou à travers le préavis de la CGF. Et une possibilité dotée d'un cadre précis : cette procédure exceptionnelle est strictement réservée aux biens immobiliers.

Un cadre précis, une limitation des objets visés, mais pas une limite fixée quant au montant engageable et cela pour garder au CC la possibilité d'enchérir de la manière la plus efficace, c'est à dire sans que les autres acheteurs potentiels ne connaissent les limites communales.

Sans allonger inutilement le débat, je dirai que le groupe acceptera ce rapport, entrera en matière et votera cet arrêté. »

M. Alexandre Willener (UDC) fait part du préavis favorable de son groupe, qui acceptera l'entrée en matière tout comme l'arrêté tel que proposé. Il ne voit aucun problème dans cette nouvelle procédure, si ce n'est que pour l'instant, il vaudrait mieux vendre des biens immobiliers qu'en acheter... Il espère néanmoins que le CC tiendra compte de l'avis de la CGF.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le CC ne souhaitant émettre aucun commentaire, la présidente passe à l'examen de détail et ensuite au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal de la compétence d'acquérir des immeubles par voie d'enchères publiques**, tel que soumis.

8. CREDIT DE FR. 490'000.-- POUR L'ETUDE DES RESSOURCES EN EAU, L'AMELIORATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT ET D'ALARME DU RESEAU D'EAU POTABLE

La présidente ouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) indique que son groupe entrera en matière et acceptera la demande de crédit. L'urgence lui semble nécessaire au vu des visites de certains commissaires aux endroits de traitement d'eau et aux risques sanitaires encourus. Par contre, le groupe PLR sera attentif aux dépenses futures pour pouvoir encore garantir un prix convenable de l'eau à Val-de-Travers. La commune a besoin de maintenir un réseau d'eau efficient, abordable mais sans surplus afin que Val-de-Travers reste un fournisseur d'eau compétitif.

M. Hainard (soc.) relève que son groupe a apprécié la qualité de ce rapport. Il est également sensible à l'urgence de la situation. Il émet toutefois quelques critiques sur le devis estimatif du bureau Mauler SA qu'il qualifie d'élastique. Le PS est pressé de voir arriver le plan directeur cantonal de l'eau potable et espère qu'un cadastre souterrain verra bientôt le jour. M. Hainard pense que chacun mérite de comprendre que l'arrivée de l'eau jusqu'à son robinet n'est pas magique. En effet, la politique de l'eau n'est pas sans dépense. Heureusement, la fusion permet de repenser cette problématique. Le groupe socialiste espère que le CC collaborera avec les agriculteurs afin que les zones de protection soient définies et bientôt sanctionnées. Certes, l'avenir s'annonce coûteux, mais grâce à la fusion, il sera radieux !

M. Jean-Paul Chédel (UDC) fait l'intervention suivante : « *Pour le groupe UDC, nous avons bien reçu le rapport pour l'étude des ressources en eau et pour l'amélioration des systèmes de traitement et d'alarmes du réseau d'eau potable qui a retenu toute notre attention et nous acceptons l'entrée en matière.*

La commune de Val-de-Travers dispose de beaucoup de ressources en eau pour les ménages, l'artisanat, l'agriculture et pour l'industrie. Maintenant que les 9 villages sont regroupés pour ne faire plus qu'une commune, il faudrait faire la même chose avec le système hydraulique de Val-de-Travers.

Des problèmes de qualité d'eau brute sont observés périodiquement et sont principalement dus à l'agriculture. N'oublions pas que le salage des routes est aussi une des causes de la dégradation de l'eau. Il serait bon d'y réfléchir !

La qualité des eaux des différentes ressources est souvent non conforme, il faut la traiter de plusieurs façons, filtration UV, chlore javel, chlore gazeux. Il faut donc que tous ces systèmes fonctionnent correctement et qu'ils soient munis d'une alarme en cas de panne. Ce dossier a été présenté à la Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable par le bureau d'ingénieurs Mauler SA. La présentation n'était pas très bonne. La visite des installations du Val-de-Ruz a permis d'établir une comparaison avec l'état de nos équipements. En plus, nous avons de nombreux problèmes de fuites dans les villages. Sur 13 ouvrages de stockage, 9 sont conformes. Il y a 7'000 m³, dont seulement 1'400 pour la réserve incendie et qui plus est, très mal répartis.

Le réservoir des Bayards est de la même grandeur que celui de Fleurier qui a 10 fois plus de population ! Il faudra faire des choix, des réfections, abandonner ou construire de nouvelles installations. Une conduite en attente à une dizaine de mètres de la STEP du Bois-de-Croix. De St-Sulpice à Fleurier 160 m, de Buttes à Fleurier 1'400 m. Mais Buttes dispose d'une grande réserve d'eau très intéressante pour palier ce manque. Du passage du vieux papier à l'informatique, un gigantesque travail devra être fait.

La situation des villages est différente. L'approvisionnement en eau et la qualité de celle-ci n'ont pas posé de gros problèmes jusqu'ici. Ce n'est cependant pas une raison pour ne rien faire, car il vaut mieux prévenir que guérir !

Dans ce sens le groupe UDC acceptera la demande de crédit proposé. Il faudra cependant éviter de vouloir tout faire en même temps. L'étude doit dégager des priorités et donner un calendrier des travaux à exécuter qui doivent être idéalement échelonnés dans le temps. 3 questions se posent :

- ✓ Y a-t-il un ordre de grandeur du coût des futurs investissements d'améliorations nécessaires ?*
- ✓ Qu'en est-il d'une éventuelle subvention de 20 % mentionnée dans le rapport ? Est-ce oui ou non pour son obtention ?*

Nous nous étonnons que le devis Mauler soit donné à +/- 20 %, étant donné que la plupart des équipements figurent à des prix connus. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend la parole à son tour : « Nous avons lu avec intérêt votre rapport portant sur l'étude des ressources en eau et sur les mesures urgentes d'amélioration du réseau d'eau potable. Le rapport technique fourni par le bureau d'ingénieurs dresse un triste constat et il démontre, pour ceux qui en doutaient encore, que l'état du réseau et des installations au Vallon laisse à désirer, et qu'aucun domaine de la gestion des eaux n'est épargné.

D'après le rapport, on peut ainsi relever de nombreux déficits – on en est même submergés !- sur les installations actuelles de traitement pour la désinfection, sur les alarmes de dysfonctionnement, sur la qualité des captages situés en zone agricole ou encore sur les besoins pour la défense incendie.

Face à cet état préoccupant, il n'y a pas lieu de tourner autour du pot : il est de la responsabilité des autorités communales de prendre des mesures pour garantir un approvisionnement en eau potable conforme aux attentes de la population et aux obligations légales. C'est pourquoi nous acceptons l'entrée en matière sur cette demande de crédit.

Certes le montant de fr. 490'000.-- est important, mais il résulte pour une bonne part du retard accumulé par les anciens villages pour des investissements sur leurs réseaux, voire d'un certain laxisme. La synthèse présentée dans ce rapport met en évidence l'intérêt et la nécessité d'une gestion régionale et proactive de l'eau ; c'est là une contribution bénéfique de la fusion.

Concernant les mesures préconisées, il paraît évident qu'elles doivent être complémentaires. Ainsi il est illusoire de prendre des mesures urgentes en équipant les stations de traitement de systèmes

d'alarmes, de télégestion, etc., si l'aire d'alimentation d'un captage n'est pas protégée efficacement face aux risques de pollution – qu'elle soit d'origine bactériologique ou chimique.

Nous espérons donc que le CC saura faire preuve de la détermination nécessaire pour sanctionner les zones de protection et appliquer les règlements, en tout cas de la même détermination que celle qu'il démontre dans ses demandes de crédits conséquents pour un réseau de qualité et un approvisionnement sécurisé en eau potable. »

M. Rumley (cc) confirme à M. Wyss que bien évidemment la commune n'a pas le luxe de s'offrir la Rolls Royce du Val-de-Ruz. Mais, il est nécessaire de revoir nos installations, sans ajout superflu. Il précise à M. Hainard que le devis estimatif de MSA a été élaboré sur la base d'une étude préalable et non sur un avant-projet, d'où cette élasticité dans la marge. M. Rumley relève qu'il est malheureusement impossible de chiffrer les coûts futurs, selon la demande de M. Chédel. Trop de facteurs entrent en ligne de compte. Il assure néanmoins qu'une subvention de 20 % sera obtenue. Il précise enfin à M. Salvisberg que les agriculteurs concernés ont été rencontrés afin de légaliser les zones de protection « S » dans les meilleurs délais.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que le **Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 490'000.-- pour l'étude des ressources en eau, l'amélioration des systèmes de traitement et d'alarme du réseau d'eau potable**, tel que soumis par le Conseil communal.

9. CREDIT DE 330'000.-- POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE AMBULANCE

La présidente ouvre la discussion.

M. Grandjean (PLR) relève qu'il s'agit d'un rapport perspicace porté sur une vision d'avenir. Le PLR y est très favorable. La réputation du service des ambulances n'est plus à prouver, étant donné qu'il s'agit du seul service du canton de Neuchâtel à être reconnu par l'InterAssociation de Sauvetage (IAS). Ce service assure une sécurité sanitaire de qualité et le groupe PLR tient ici à remercier chaleureusement les ambulanciers qui œuvrent jour après jour pour sauver des vies et pour leur courage. Il se réjouit que le CC ait recherché des solutions alternatives pour diminuer les coûts de fonctionnement, notamment par la mise en place de synergies avec les services ambulanciers voisins et la recherche d'aides extérieures pour diminuer cet investissement. Il relève en outre que son groupe a trouvé positif le fait de reprendre le matériel de l'ambulance qui sera remplacée pour le transférer dans la nouvelle. En réitérant ses remerciements pour le courage des collaborateurs du service, le groupe PLR acceptera donc cette demande de crédit.

M. Frédéric Mairy (soc.) indique que le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé, qui lui permet de souscrire pleinement à cette acquisition. La qualité du service d'ambulances de la commune est indéniablement reconnue et il lui paraît essentiel de la préserver. Sans remettre en cause son soutien à cette demande, il a toutefois plusieurs questions qui n'ont pu trouver réponse dans le rapport de l'Exécutif :

- ✓ L'acquisition d'un véhicule lourd, de plus de 3,5 tonnes, est-elle une exigence des normes IAS ?
- ✓ Ce nouveau véhicule performant permettra-t-il à l'avenir au service de "tourner" avec deux véhicules uniquement au lieu de trois comme aujourd'hui ?
- ✓ Qu'advient-il du véhicule remplacé ?
- ✓ Enfin, le Conseil communal pourrait-il le renseigner sur les cinq fondations sollicitées ayant rendu un préavis favorable à sa demande de soutien ?

M. Zoran Savic (UDC) souligne que la vétusté d'une ambulance peut s'avérer fatale lors d'une intervention. Son groupe étant conscient de l'importance de venir en aide rapidement dans le but de sauver des vies, ainsi que de porter assistance aux personnes dans le besoin, le remplacement de cette ambulance va dans ce sens. Il relève que le rapport s'avère complet, clair et précis. Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC acceptera l'entrée en matière et l'arrêté tel que proposé.

M. Thierry Michel (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable de cette demande de crédit et ne manquera pas de transmettre les remerciements du CG au personnel du Service. Il relève que sur les 5 fondations sollicitées, une a répondu favorablement et a promis un montant correspondant au défibrillateur, soit fr. 53'000.--. Il profite ici de remercier chaleureusement cette fondation, la Croix Rouge - section Val-de-Travers, pour sa promesse bienvenue et appréciée. Concernant les autres fondations, le CC est toujours dans l'attente de leur réponse, certaines étant dans l'attente de la décision du CG. En outre, il confirme que l'acquisition d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes n'est autre qu'une exigence IAS. La sécurité sanitaire sera assurée avec 2 ambulances au lieu de 3, en raison de leur complémentarité et des mises en synergie des services ambulanciers du canton et de la mise en place d'une véritable centrale d'alarme 144. Les vieux véhicules sont vendus via des filières existantes. Il relève notamment que le dernier a été vendu pour fr. 5'000.-- au Liban. L'ambulance qui sera remplacée empruntera un chemin similaire.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 330'000.-- pour l'acquisition d'une nouvelle ambulance, tel que soumis par le Conseil communal.

10. CREDIT DE FR. 374'000.-- POUR COMPLETER L'EQUIPEMENT EN CONTENEURS ENTERRES, ET MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

La présidente passe au préalable la parole au chef de dicastère avant d'ouvrir la discussion.

M. Rumley (cc) souhaite donner une information concernant la récolte du PET en guise d'introduction. Le CC reste d'avis qu'il est financièrement économique de transformer les moloks PET en moloks ordures ménagères. En contrepartie, le CC s'engage à installer des armoires à PET dans chaque écopoint, ceci afin de préserver cette prestation. Néanmoins, ces installations seront peut-être provisoires, notamment si la récolte de ces bouteilles ne s'améliore pas et empêche la commune de percevoir la rétribution.

M. Schwab (soc.) remercie tout d'abord le CC pour ses constats et enchaîne : « *S'il y a bien un sujet de politique générale qui fait débat dans notre commune depuis le début de l'année, c'est celui-là.*

C'est parfois un sujet de railleries mais c'est aussi, bien souvent, l'occasion de constater que les habitudes de nos concitoyens, dont nous sommes tous, sont bien différentes en termes de gestion et de tri des déchets.

Il faut dire que le thème des déchets a de tout temps été un sujet de discussions, parfois même virulentes. Certains parmi nous se souviennent encore des débats vifs qu'avait suscité la création dans certaines anciennes communes, comme à Fleurier par exemple, d'un service de ramassage des déchets verts et de la distribution dans chaque foyer d'un petit seau vert. Les opposants craignaient en effet que nos villages soient envahis de mouches et qu'il ne se propage partout une odeur pestilentielle de compost.

Depuis le début de cette année, on a pu constater l'introduction d'une véritable politique de gestion des déchets et la mise en place notamment de conteneurs enterrés, au doux nom de molok.

Si cette politique généralisée de tri des déchets dans chacun des villages est l'œuvre de notre Exécutif, souvenons-nous que l'achat des moloks avait été décidé par l'ancien syndicat intercommunal des déchets. Notre Exécutif a quant à lui eu la difficile tâche de mettre en place un système qu'il n'avait pas choisi, qui a ses inconvénients mais également ses avantages.

Durant ces quelques mois de mise en place, de nombreuses remarques et constatations négatives ont été faites, de nombreuses lettres ouvertes ont été publiées dans notre hebdomadaire régional. Des remarques qui ont justifié des interventions au sein de notre Législatif, un groupe demandant par ailleurs au Conseil communal de faire un rapport complet sur cette politique de déchets.

Après 9 mois, il est effectivement temps de faire un premier bilan de cette mise en place, de prendre connaissance des mesures qui ont déjà été prises ainsi que décider des mesures qui doivent encore être prises pour assurer l'avenir de cette politique de gestion des déchets.

Evidemment, les premiers constats, certainement les plus faciles à dresser, sont plutôt négatifs. Ces constats négatifs ont évidemment trait aux écopoints de Preyel à Couvet et de Longereuse à Fleurier. La vision d'horreur que nous offrent chaque dimanche ces deux places doit nous faire réagir, et vite. La raison de ces amoncellements de déchets, chaque semaine est vraisemblablement de plusieurs natures. D'une part, je pense que ces écopoints sont certainement sous-dotés, d'une deuxième part l'organisation du ramassage de ces déchets n'est pas évident à mettre en place avec les moyens actuellement à disposition et d'une troisième part, on ne peut pas s'empêcher de penser que l'esprit civique n'est pas un bien équitablement distribué au sein de la population.

Maintenant, en présence de ces constats négatifs, il est nécessaire de prendre des mesures. C'est donc avec une satisfaction certaine que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal. A ce titre, le principal motif de satisfaction provient de la baisse significative des déchets de notre commune. 38 % de baisse de déchets par habitant. Une moyenne annuelle par personne de 288 kg qui est passé à 180 kg. 800 tonnes de déchets ménagers en moins par année pour notre commune. Ces chiffres sont tout simplement exceptionnels et m'inspirent un constat personnel : de manière générale, le principe du tri des déchets et sa concrétisation sont bien acceptés par notre population. C'est donc évidemment le lieu et le moment de féliciter et remercier notre population de ses efforts. Des efforts qui sont nécessaires et qui doivent continuer, tant pour des raisons écologiques que pour des raisons économiques. Naturellement, il sera nécessaire, et on va en parler tout à l'heure, de continuer à informer, parfois mieux, notre population de manière à ce que ceux pour lesquels le tri des déchets n'est pas encore acquis s'y mettent, dans l'intérêt collectif.

En ce qui concerne maintenant les mesures proposées par le Conseil communal, le groupe socialiste y est de manière générale favorable, à l'exception de celle ayant trait à la disparition totale de la prestation de collecte du PET, qui n'est pas acceptable.

La première mesure, même si elle ne fait pas l'objet de cette demande de crédit, a trouvé l'aval de notre groupe, non sans discussion. Le contrat décennal conclu par le syndicat nous a évidemment surpris et on espère bien que notre Conseil communal ne suivra pas cet exemple à l'avenir. Quoiqu'il en soit, nous souhaiterions véritablement que le Conseil communal examine sérieusement, avec l'entrepreneur concerné, la possibilité d'effectuer des ramassages certains week-ends, par exemple lors de manifestations.

La mesure n°2 concerne précisément la récolte du PET. De l'avis majoritaire du groupe, la Commune doit continuer à offrir à la population une prestation de collecte du PET. Nous savons bien que les commerces ont l'obligation de collecter le PET mais nous ne comprendrions en effet pas que cette prestation, même si elle pose de véritables problèmes à l'heure actuelle, soit purement et simplement abandonnée. Aussi, nous soutiendrons l'amendement des Verts qui vise à pérenniser cette prestation.

La mesure n°3 a trouvé également l'aval de notre groupe. Nous sommes conscients de la sous-dotation de certains écopoints ou de certains quartiers et il est nécessaire d'y remédier. Nous soutenons les mesures 4 et 5, bien qu'elles ne fassent pas l'objet de la demande de crédit.

En ce qui concerne la réorganisation de la déchetterie de Fleurier et, surtout, le transfert de l'écopoint de Longereuse, c'est une mesure qui nous semble particulièrement adéquate. L'utilisation de la Place Longereuse, même si elle est pratique en terme d'accès, a montré toutes ses limites et ses inconvénients. En revanche, le groupe socialiste est relativement inquiet quant au transfert de cet écopoint à la déchetterie de Fleurier. Cet endroit est en effet un site pollué majeur de notre commune, inscrit au CANEPO. Nous souhaiterions donc que le Conseil communal examine sérieusement, avant d'installer un écopoint à cet endroit, qu'il s'assure qu'il ne faudra pas le déplacer dans quelques années, lorsque le site devra être dépollué. Si cette crainte était fondée, nous souhaitons que le Conseil communal envisage une autre destination pour l'écopoint de Longereuse.

Enfin, en ce qui concerne la dernière mesure, relative à la distribution gratuite d'une deuxième carte, sur demande uniquement, nous y sommes favorables. Comme vous l'avez compris, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière sur ce rapport et tient à remercier le Conseil communal de la qualité de celui-ci. »

M. Baptiste Hurni (soc.) tient à préciser, en tant que président de la Commission de gestion et des finances, qu'il est étonné de la démarche du CC dans la prise en compte de son préavis. En effet, les conseillers généraux ont reçu une première version de l'arrêté relatif à cette demande de crédit qui mentionnait simplement un préavis positif donnée par la CGF. Or, cette commission était opposée notamment à la deuxième mesure concernant la suppression pure et dure de la collecte du PET. Aussi, il ressent un goût amer de l'estimation que l'Exécutif fait face à ses préavis. De plus, lors de cette même séance, quelques commissaires s'étaient étonnés de constater que le CC souhaitait acquérir 2 moloks supplémentaires pour la commune de La Côte-aux-Fées, alors qu'elle atteint déjà un chiffre idéal sans manque théorique.

M. Vaucher (POP) remercie tout d'abord le CC au nom de son groupe pour la prise en compte de son interpellation faite lors la séance du 26 avril 2010. Ainsi, les personnes n'auront plus d'excuse pour déposer leur sac à côté des conteneurs. Avant de se prononcer, son groupe aimerait quelques éclaircissements sur le prix des moloks proposés, soit fr. 15'000.--/pièce, travaux de génie civil compris. En effet, en page 7 de l'Express du mercredi 22 septembre 2010, il est mentionné que dans les Franches-Montagnes, toutes les communes ont opté pour des moloks semi-enterrés vendus au prix de fr. 7'400.--, installation comprise. Dès lors, quelle est la justification d'un prix passant du simple au double ? Il souhaite également savoir si les déplacements de moloks ne pourraient pas être confiés au service de la voirie ?

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Nous remercions le CC pour le rapport très détaillé de la situation actuelle concernant la gestion des déchets et sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour l'amélioration indispensable de la collecte des déchets ménagers.*

Suite à l'entrée en fonction des conteneurs enterrés, on apprend avec intérêt que la masse de déchets à incinérer a diminué de plus d'un tiers pour atteindre 180 kg par habitant et par an, et que le tri des déchets valorisables se fait tant bien que mal aux écopoints. Ce sont là quelques rares éléments de satisfaction, et il convient de les relever.

Pour ces raisons écologiques évidentes, nous saluons donc la volonté du CC de poursuivre sur la voie avec le système actuel, basé sur la taxe au poids, et de l'éprouver correctement en y apportant des ajustements nécessaires. C'est pourquoi nous acceptons l'entrée en matière, et nous pouvons souscrire à la plupart des mesures préconisées. Cependant, nous avons déposé un amendement au sujet de la mesure n°2, concernant la collecte du PET que le Conseil communal avait envisagé de supprimer purement et simplement dans une première version du rapport.

A la lecture détaillée du rapport, en particulier la mesure n° 2, et puisque le règlement relatif à la gestion des déchets doit faire l'objet de modifications, nous formulons l'amendement suivant :

¹Article 2.2, alinéa 2 nouveau

Valorisation

²Les points de collecte (éco-points) sont aussi équipés de sorte à permettre la valorisation des déchets en PET (plastique en polyéthylène téréphtalate).

Les motivations pour cette modification sont les suivantes :

Si la transformation des conteneurs initialement prévus pour le PET en molok OM est logique et aisément admissible, la suppression de la collecte du PET aux écopoints serait une erreur. En effet l'ex-syndicat avait planifié de valoriser aussi le PET, probablement à la demande des anciennes communes, et surtout aujourd'hui de nombreux habitants et habitantes ont pris la bonne habitude d'amener leurs déchets valorisables ensemble aux écopoints, que ce soit le verre, les vieux papiers mais aussi le PET.

Cette prestation est donc utile et le manque de discipline de quelques personnes indélicates ne devrait pas pénaliser la majorité des citoyens qui trient correctement les déchets.

Certes une commune n'a pas d'obligation légale de collecter le PET, elle pourrait se décharger sur les commerces. Mais cessons de nous comporter telle une commune minimaliste ; nous pensions que Val-de-Travers avait désormais le statut d'une ville !

Ce qui implique certains devoirs et nécessités ; par exemple et au hasard, comme on peut le constater ce soir :

- ✓ un CC constitué de professionnels à plein temps avec une chancellerie bien étoffée ;
- ✓ un CG tout aussi étoffé, en nombre et on espère en qualité ;
- ✓ un service d'ambulances efficient et à la pointe technologique,
- ✓ un approvisionnement en eau potable de qualité ... peut-être pour mieux troubler l'apéro ;
- ✓ une salle de spectacle avec un toit étanche ;
- ✓ même pouvoir spéculer sur le marché immobilier par voie d'enchères, etc, etc,
- ✓ mais aussi une gestion des déchets digne d'une ville.

Non seulement pour l'image du Vallon mais aussi pour éviter que davantage de déchets de toutes sortes ne jonchent les rues, nous considérons comme indispensable que les écopoints soient aussi équipés de conteneurs spécifiques pour le PET. A notre sens, cela ne signifie pas qu'il faut absolument des moloks PET, bien au contraire, mais comme le suggère si justement le CC, réinstaller des conteneurs tels que ceux anciennement employés dans les villages. Et nous remercions le CC de son engagement dans ce sens voici quelques minutes.

Financièrement c'est tout à fait supportable, et si tout le monde joue le jeu, cela permettrait de gagner des sous, puisqu'on récupérerait la taxe anticipée.

Permettez-nous encore de rappeler quelques objectifs du règlement communal, article 1.2 :

« Objectifs **1.2** ¹La commune favorise une collecte, un transport et un traitement des déchets qui soient compatibles avec l'environnement, économisant l'énergie et permettant la récupération des matières premières.

²Dans cet ordre d'idée, elle se donne par le présent règlement les moyens de gérer ses déchets de façon à :

- éviter autant que possible la création de déchets ;
- séparer les déchets à la source ;
- recycler les objets réutilisables ;
- récupérer les matériaux dans le cadre des possibilités de la technique et conformément aux conditions économiques du moment ;
- réduire au minimum la quantité de déchets à incinérer ou à mettre en décharge ;
- encourager toute mesure de réduction des déchets et informer la population sur leur gestion. »

Conformément à ces objectifs et puisque qu'il nous faut de toute façon modifier le règlement relatif à la gestion des déchets, nous estimons qu'il est opportun d'y inclure aussi un article qui indique clairement que la commune s'engage à valoriser les déchets de PET. »

M. Stauffer (PLR) fait l'intervention suivante : « Enfin, s'est exclamé le groupe PLR à la découverte de ce rapport ô combien important. Oui, enfin le dossier des déchets devient une priorité pour le Conseil communal. C'est avec impatience, comme un enfant qui ouvre ses cadeaux de Noël que nous avons parcouru ce rapport concernant les déchets. Oui, Mesdames et Messieurs, les déchets sont bien un problème dans certains villages de la commune de Val-de-Travers.

Dans le détail, le groupe partage les conclusions du CC de la situation actuelle, non seulement la situation actuelle ne lui convient pas mais elle ne nous convient pas non plus.

Nous saluons tout particulièrement les efforts de tous citoyens et citoyennes de la région pour la diminution du nombre de déchets par an et par personne. Cela va encore diminuer lors de l'introduction de la taxe au poids car les habitantes et habitants du Val-de-Travers vont encore séparer et trier davantage leurs déchets.

La problématique pour les déchets des entreprises doit également être solutionnée par des discussions et des solutions particulières avec ces dernières. La modification du règlement proposée ce soir est un élément important de la démarche pour les entreprises de notre région.

Le flux naturel et surtout la construction de nouveaux quartiers nous imposera une amélioration année après année de la localisation des moloks, nous allons adapter l'offre en fonction de la demande, c'est bien notre rôle.

Dans le détail, nous remarquons, pas uniquement dans le rapport mais bien tous les dimanches, que les problèmes s'y situent dans les plus grands villages, Couvet et Fleurier. C'est dans ces villages qu'il manque des conteneurs et que la demande est plus forte. Le fait qu'ils représentent les pôles économiques de notre région implique qu'ils sont attractifs et très demandés.

Saluons également les mesures déjà prises par le Conseil communal, mesures indispensables et qui constituent un bon début, certes encore insuffisant, mais une prise de conscience indispensable.

Concernant le recyclage du PET dans les écopoints, nous saluons l'engagement oral du Conseil communal pour qu'une solution soit trouvée avec des bennes ou conteneurs spécifiques. Il ne faut pas rêver, les habitantes et habitants se sont habitués et si nous pouvons maintenir ce ramassage, c'est très bien.

Pour les autres mesures, elles sont bien légitimes et nous pensons que c'est normal. La réorganisation de la déchetterie est une très bonne chose, cela permettra de cacher la misère des dimanches à Longereuse.

Le groupe PLR est soucieux et inquiet de la garantie du système de pesage et souhaite être rassuré par le CC tout comme le fait que l'entreprise Molok doit assurer un service après-vente de ces installations et nous garantir le fonctionnement à terme de ces dernières. Globalement, le groupe PLR pense dans sa grande majorité que le système est bon mais qu'il faut l'améliorer. Nous pensons également, une fois la mise en place de ces mesures, que le CC nous présentera les effets de cette démarche et que nous puissions prendre les mesures nécessaires afin de remédier une fois pour toute à ce problème de la gestion des déchets. A la lecture du rapport, nous constatons que les mesures sont particulièrement bien chiffrées et même précises. Certains postes comprennent sûrement déjà des divers et imprévus, dès lors, le groupe PLR espère que le montant fixé pour ces derniers sera réduit et n'atteindra pas les fr. 34'000.-- prévus.

Quelques questions restent encore un suspens :

- ✓ L'avenant à la convention pour un ramassage des écopoints est-il valable pendant la durée de la convention ou est-ce qu'il est conclu pour une durée inférieure ?*
- ✓ Le CC peut-il nous rassurer sur la garantie d'entretien et de fonctionnement (informatique principalement de la maison Molok) ? Que le système de pesée fonctionnera bien lors de l'introduction de la taxation au poids ?*

Le groupe est favorable à cet investissement et votera l'entrée en matière. »

M. Willener (UDC) prend la parole à son tour : « Enfin ! Enfin, le Conseil communal nous présente un rapport concernant des mesures à prendre pour l'amélioration de la gestion des déchets. Pour le groupe UDC, l'entrée en matière ne pose pas de problème, bien au contraire... Par contre le rapport et les mesures ne nous conviennent pas toutes.

Concernant la mesure n°1, nous ne nous opposons pas au fait qu'il faut avoir un 2^{ème} camion, nous nous posons simplement les questions suivantes :

- ✓ De combien de temps faudra-t-il ?*
- ✓ Y a-t-il un contrat avec l'entreprise de transport ?*
- ✓ Le premier contrat ne peut-il pas être revu, vu les changements apportés ?*
- ✓ Le CC peut-il donner une estimation des coûts futurs de transport en cas de fermeture de l'usine de Cottendart ?*

Concernant la mesure n°2, nous ne pourrions l'accepter que si l'Exécutif s'engage formellement à remettre des conteneurs PET avec la société PET-Recycling, car c'est une prestation que notre commune se doit d'offrir aux citoyens. La 3^{ème} mesure ne nous pose aucun souci, même si nous trouvons surprenant qu'il fleurisse des moloks dans des communes où il n'y en a pas forcément besoin... Concernant la 4^{ème} mesure, n'y a-t-il pas assez de personnel communal pour faire ce job ?

En ce qui concerne les autres mesures, nous ne pouvons qu'encourager le CC à les mettre en application. Toutefois, ne serait-il pas bon de demander à la société Molok de faire un geste pour la 2^{ème} carte vu leur prestation au niveau du système informatique ? Pour terminer, le groupe UDC se dit prêt à soutenir les amendements déposés. »

M. Rumley (cc) souhaite apporter quelques informations complémentaires aux différentes questions et remarques émises. Tout d'abord, il répond à M. Schwab, qu'effectivement le site de la déchetterie est inscrit au cadastre des sites pollués, le CC pensait avoir trouvé une bonne solution en déplaçant l'écopoint de Longereuse à cet endroit. Dès lors, il est clair que des investigations complémentaires seront exécutées avant d'entamer quoi que ce soit.

A M. Hurni, il souligne l'important respect que porte le Conseil communal à la CGF, ainsi qu'à son président. La séance de la commission s'était terminée tardivement et le lendemain, l'Exécutif a validé le rapport et cet arrêté sans prêter attention au préavis mentionné dans les considérants. En ce qui concerne l'acquisition supplémentaire de 2 moloks pour La Côte-aux-Fées, il propose de la maintenir étant donné qu'il s'agit d'une requête de cette commune. La situation est difficile dans plusieurs villages et communes, seuls Les Bayards et La Brévine ne rencontrent pour ainsi dire aucun problème.

Ensuite, M. Rumley confirme au représentant du groupe POP que le prix d'un molok mentionné dans l'Express, soit fr. 7'400.-- ne comprend pas le système électronique. Il relève que le prix de fr. 15'000.-- mentionné dans le rapport ne sera sans doute pas atteint, car la commune a la possibilité de commander par le biais de VADEC pour obtenir un prix de gros. Il confirme finalement que la voirie n'est tout simplement pas équipée pour réaliser les déplacements des conteneurs semi-enterrés.

A l'amendement déposé par le groupe des Verts, M. Rumley indique que le CC peut vivre avec, mais serait plutôt d'avis de ne pas le mentionner dans le règlement. En effet, si la récolte du PET ne s'améliore pas après un certain temps et que la restitution de la taxe anticipée de récupération nous est encore retirée, il craint que le CC ne doive abandonner cette prestation. Dès lors, le CC serait obligé de proposer un nouvel arrêté pour modifier cet article et retirer cet amendement.

M. Rumley s'indigne de la remarque faite par les rapporteurs des groupes PLR et UDC qui s'exclament en commençant leur rapport par « Enfin ! ». A son sens, cette remarque prouve à quel point ils sont inconscients de l'immense travail accompli dans ce dossier par le personnel communal en charge, que cela soit les collaborateurs du service de l'urbanisme ou de la voirie communale. Aussi, il les considère de « y'a qu'à » et s'offense d'entendre des bêtises pareilles.

Concernant les relations avec la maison Molok, il confirme que le CC a été déçu. Néanmoins, après plusieurs demandes, cette entreprise a enfin envisagé des solutions pour remédier aux problèmes rencontrés avec ce système de balance.

Il confirme que le contrat avec le transporteur sera revu notamment en ce qui concerne l'achat d'un 2^{ème} camion et qu'un contrat peut effectivement toujours être changé, mais il faut que les 2 parties soient d'accord ! Concernant les divers et imprévus, il en a été tenu compte selon les normes usuelles et le CC ne dépensera pas forcément l'entier du montant accordé.

La présidente relève que l'expression de « y'a qu'à » employée par le chef de dicastère est peu courtoise. La réflexion des groupes PLR et UDC sur le mot « enfin » ne s'adressait certainement pas au personnel communal mais à l'Exécutif.

M. Stauffer (PLR) remercie le CC pour ses réponses. Il confirme que cette remarque ne concernait pas le personnel de la voirie mais bien le Conseil communal. Il qualifie le terme de « y'a qu'à » de méprisant et souligne que le rapport de son groupe reflète les inquiétudes de la population et c'est pourquoi il s'en est fait l'écho.

M. Willener (UDC) confirme également que le mot « enfin » était adressé uniquement au CC. Il ajoute qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa question relative aux coûts futurs de transport en cas de fermeture de l'usine de Cottendart...

M. Rumley (cc) précise qu'il n'en a aucune idée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe tout d'abord au vote d'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Elle procède ensuite à l'examen de détail et au vote du premier arrêté proposé. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de**

crédit de fr. 374'000.-- pour l'achat de 9 conteneurs enterrés, la transformation, l'équipement complémentaire et le déplacement de conteneurs existants.

Concernant les modifications apportées au Règlement relatif à la gestion des déchets, la présidente rappelle que plusieurs amendements ont été déposés. Le premier est une modification nouvelle proposée par le groupe Les Verts et se présente comme suit :

¹Article 2.2, alinéa 2 nouveau

Valorisation

²Les points de collecte (éco-points) sont aussi équipés de sorte à permettre la valorisation des déchets en PET (plastique en polyéthylène téréphtalate).

M. Santiago (Les Verts) confirme que son groupe maintient cet amendement bien qu'il puisse comprendre la position de l'Exécutif. Si dans 6 mois, il est nécessaire de remodifier cet article, alors le CG se prononcera à nouveau en ayant toutes les indications chiffrées et clefs en main.

Cet amendement est accepté par 26 OUI, 6 NON et 3 abstentions.

La présidente présente ensuite le second amendement qui concerne le projet d'article 8.3³. Il s'agit d'une modification demandée par le groupe socialiste qui à la teneur suivante :

³Article 8.3³ (nouveau)

Principes régissant le calcul des taxes

³Exceptionnellement et dans des circonstances particulières, liées notamment à la quantité de déchets produits, le Conseil communal, après consultation de la Commission de gestion et des finances et de la Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable, est habilité à faire financer des conteneurs enterrés supplémentaires par des tiers, à leur demande. Dans ce cas, il est autorisé à réduire la taxe déchets du montant correspondant à la part des conteneurs enterrés, jusqu'à concurrence du montant investi par le tiers.

M. Schwab (soc.) précise que cette situation est exceptionnelle et doit le rester, cet amendement permet de conserver ce caractère via la consultation de la CGF et de la CUEDD.

Cet amendement est accepté par 34 OUI et 1 abstention.

C'est finalement à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté concernant les modifications apportées au Règlement relatif à la gestion des déchets, tel que rapporté ci-devant.

11. CREDIT DE FR. 60'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE LA COUCHE D'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE LA SALLE FLEURISIA

La présidente ouvre la discussion.

M. Grandjean (PLR) indique que son groupe a pris connaissance de cette demande de crédit et ne voit aucun inconvénient au maintien d'un objet important du patrimoine communal.

M. Loris Vuilliamenet (soc.) remercie le CC, au nom du groupe socialiste, de se soucier à juste titre de l'état de la Fleurisia. Une visite des lieux a montré que des travaux visant à remédier aux problèmes d'étanchéité sont non seulement souhaitables, mais nécessaires. L'ampleur des dégâts, et le risque surtout que ceux-ci ne s'amplifient au fil des mois, aurait même justifié d'assortir cet arrêté d'une clause d'urgence. C'est donc par un oui empressé que le groupe socialiste acceptera le projet qui lui est soumis.

M. Matthey-Doret (UDC) relève que le rapport et l'arrêté soumis démontrent la volonté de l'Exécutif à maintenir en bon état ce bâtiment, qui est un lieu incontournable des grandes manifestations

locales. Ainsi, ce crédit peu élevé va dans le sens d'économies futures. Le refuser signifie de futurs dégâts beaucoup plus importants dus aux infiltrations d'eau. Dans son ensemble, le groupe UDC acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté proposé.

M. Yves Fatton (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil favorable. Ce dossier est certes moins politique que celui pour améliorer la gestion des déchets, mais comme relevé c'est nécessaire. La Fleurisia a son toit qui coule ! Elle a été construite en 1991 et l'étanchéité de ce genre de toit plat a généralement une courte vie et une garantie limitée. Le CC profitera de l'occasion pour améliorer l'isolation thermique de sa toiture.

L'entrée en matière n'étant pas contestée et la parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 60'000.-- pour le remplacement de la couche d'étanchéité de la toiture de la salle Fleurisia**, tel que soumis par le Conseil communal.

12. DIVERSES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

La présidente, avant de laisser la parole aux différents groupes, déclare que la discussion sera portée sur l'ensemble du rapport, ceci afin de faciliter les débats.

M. Bobillier (PLR) précise simplement que si quelques questions pourront éventuellement être posées en second débat, le PLR accepte l'entrée en matière de ce rapport, ainsi que les 11 arrêtés soumis.

M. Mermet (soc.) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste est particulièrement conscient des enjeux fondamentaux qui se jouent au niveau communal dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est un des champs les plus importants de l'action politique communale, et à ce titre, la gestion du patrimoine immobilier est extrêmement sensible, notamment en ce qui concerne le domaine public dans la perspective d'un développement cohérent.*

Mais ici, rien de tout cela, nous sommes dans l'anecdote et le particulier, et disons le, nous acceptons ce rapport et les arrêtés qui y sont joints, non sans faire quelques remarques préalables et poser quelques questions au CC.

Les Bayards et M. Hasler : le retour devrais-je dire, puisque ce dossier a déjà été présenté au Conseil général des Bayards, qui en son temps l'avait refusé... Malgré nos sollicitations, nous n'avons pas véritablement obtenu de précisions de la part des Bayardins au sujet de ce refus, donc soit les causes sont aujourd'hui oubliées, soit elles sont inviolables... En conséquence de quoi, dans les deux cas, nous acceptons cette vente.

St-Sulpice et M. Balmas : ici, il s'agit de régulariser un état de fait. Ce terrain est déjà occupé et notre inquiétude est plutôt liée au fait qu'il se trouve en zone de dangers naturels. Nous souhaitons que le futur propriétaire soit pleinement conscient de ces dangers et nous demandons au CC d'être attentif à la responsabilité de la commune qui vend un terrain présentant des risques.

Buttes et M. Jehlé : la vente de terrain en elle-même ne pose pas de problème mais nous aimerions avoir des explications et des garanties du CC sur la gestion future des parcelles 2872 et 2550 en cas de fermeture du passage à niveau de Tivoli.

Buttes toujours et les Scouts : la commune de Val-de-Travers respecte aujourd'hui les engagements passés pris par la défunte commune de Buttes, paix à son âme et longue vie aux Flambeaux de Buttes !

Travers, servitude de passage et M. Kaenel : dans notre grande mansuétude nous sommes aussi d'avis qu'il est juste d'autoriser, ad aeternam, M. Kaenel à franchir 10 mètres du domaine public, 10 mètres déjà goudronnés d'ailleurs.

Fleurier et les familles Navarro et Rossi : si le groupe socialiste salue la création de garages au centre de Fleurier, nous demandons au CC d'être attentif à la gestion de la circulation dans ce quartier afin de ne pas créer un surcroît de trafic aux alentours de l'école enfantine voisine. Encore un mot pour souligner l'habile et efficace négociation qui a prélué à cette proposition de vente de

terrain, particulièrement habile et remarquablement efficace de la part de l'acheteur bien sûr... Quant à l'amendement UDC, nous aimerions entendre le CC avant de nous prononcer.

Buttes à nouveau et M. Blatti : nous gagnons 50 m² et nous vendons 218 m² de terrain agricole à 4.- le m², là par contre, c'est un très bon prix !

Mobilité douce Môtiers-Boveresse : suite à la création de la liaison de mobilité douce entre Môtiers et Boveresse, la fusion des deux communes amène Val-de-Travers à traiter de manière identique les propriétaires riverains touchés par cette réalisation, ainsi soit-il ! »

M. Savic (UDC) prend la parole à son tour : « *Après lecture du rapport concernant la vente des divers terrains sis sur la commune de Val-de-Travers, le groupe UDC n'y voit aucune objection, sauf pour le point 6, dans lequel on peut constater un premier prix de vente établi à fr. 100.-- par nos Autorités.*

Si les prix imposés par le CC sont négociables comme dans un souk, je me réjouis déjà de venir marchander impôts et autres taxes imposées par la commune. Nous demandons à l'Exécutif de revenir à sa première version de fr. 100.-- au m². C'est pourquoi, nous proposons d'amender l'article premier comme suit :

Article premier *Le Conseil communal est autorisé à vendre à Mesdames Sylvia Navarro-Magg et Ursula Rossi-Magg, toutes deux à Fleurier, pour le prix de **fr. 100.-- le m² CHF 35'000.--**, une parcelle de terrain d'environ 400 m², à détacher du bien-fonds n°1422 du cadastre de Fleurier.*

Le groupe UDC acceptera dans son ensemble l'entrée en matière, ainsi que la plupart des arrêtés proposés. »

M. Simon-Vermot (PLR) s'interroge sur la vente de la parcelle 1422 de Fleurier aux familles Navarro et Rossi et notamment la sécurité aux abords de l'école enfantine de la Rue du Temple. Quelles mesures sont envisagées et une autre affectation de ce terrain a-t-elle été imaginée ?

M. Rumley (cc) confirme au groupe socialiste que M. Balmas est parfaitement informé que la parcelle 955 du cadastre de St-Sulpice fait partie de la zone de dangers naturels. Il ajoute que cette problématique sera discutée au sein du Législatif au début de l'année prochaine via une demande de crédit pour la prise de mesures de protection.

Pour la vente de terrain à M. Jehlé, le chef de dicastère est conscient du problème que pourrait engendrer la fermeture du passage à niveau non gardé de Tivoli à Buttes. Cependant pour pallier à ce souci, un passage de 4 mètres à l'ouest de la parcelle 2873 a été conservé pour garantir un accès par le sud à la carrosserie et au bâtiment existant des articles 2872 et 2550.

M. Rumley conçoit effectivement que les familles Navarro et Rossi ont négocié de manière très habile le prix au m² de l'article 1422 du cadastre de Fleurier. Quoiqu'il en soit, le prix de vente définitif reste de la responsabilité du Législatif. Il sera nécessaire de changer le panneau de signalisation en autorisant les bordiers à utiliser la route jusqu'à l'entrée de cette parcelle. Ce terrain aurait pu abriter un petit locatif mais il s'est avéré peu attractif pour une villa. La construction de garages est bienvenue dans le centre de Fleurier.

La présidente passe à l'examen de détail et au vote d'une première partie des arrêtés. C'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte les arrêtés relatifs à :**

- 1. Les Bayards : vente de 524 m² à M. Johann-Jakob Hasler, de Neuchâtel**
- 2. St-Sulpice : vente de la parcelle 955, d'une surface de 210 m², à M. Valdo Balmas**
- 3. Buttes : vente d'environ 414 m² de terrain à M. Philippe Jehlé**
- 4. Buttes : octroi d'un droit de superficie gratuit sur l'article 2873 en faveur de l'Association cabane Flambeaux Buttes**
- 5. Travers : octroi d'une servitude de passage à M. Jean-Claude Kaenel**
- 6. Fleurier : vente d'une partie de l'article 1422 aux familles Navarro et Rossi**

La présidente rappelle qu'un amendement du groupe UDC est proposé à l'article premier et à la teneur suivante :

Article premier Le Conseil communal est autorisé à vendre à Mesdames Sylvia Navarro–Magg et Ursula Rossi–Magg, toutes deux à Fleurier, pour le prix de **fr. 100.-- le m² CHF 35'000.--**, une parcelle de terrain d'environ 400 m², à détacher du bien-fonds n°1422 du cadastre de Fleurier.

M. Santiago (Les Verts) souhaite une suspension de séance afin de pouvoir en discuter avant de se prononcer.

La présidente prononce la suspension de séance et laisse 10 minutes aux groupes. Il est 21h50. Mme Véronique Messerli (soc.) arrive pendant ce laps de temps.

Il est 22h00 et la présidente rouvre les débats.

M. Mermet (soc.) explique qu'après un calcul rapide, il s'avère qu'une augmentation du prix de vente de ce terrain à fr. 100.-- m² une fois reportée sur le prix de location des garages, ne représente que fr. 2.50 par mois. Aussi et étant donné que ce montant n'est pas dramatique pour les futurs locataires, le groupe socialiste acceptera l'amendement UDC.

M. Stauffer (PLR) indique que son groupe refusera cet amendement, car le résultat des négociations avec les acquéreurs est clairement mentionné dans le rapport. Aussi, son groupe estime que ce genre de modifications ou propositions devrait être discuté en séance de la Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable.

L'amendement est donc soumis au vote et **c'est à 18 voix contre 15 et 3 abstentions qu'il est validé.**

C'est ainsi que **le Conseil général accepte par 19 OUI, contre 6 NON et 11 abstentions l'arrêté relatif à la vente de terrain à détacher du bien-fonds n° 1422 du cadastre de Fleurier**, tel que rapporté ci-devant.

Les derniers points de ce rapport ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte** les 5 arrêtés répartis sur les 2 derniers dossiers de transactions immobilières :

7. **Buttes : vente, échange de terrain et constitution d'une servitude foncière à M. Laurent Blatti**
8. **Mobilité douce de Boveresse et Môtiers, achat et cession de terrains**

13. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

14. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

15. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe POP **au sujet de la location des salles communales aux sociétés villageoises**

M. Vaucher (POP) ne souhaite pas relire son interpellation mais simplement préciser que les salles ont été construites dans le but de faire vivre les sociétés. La majeure partie d'entre elles sont bénévoles et oeuvrent pour maintenir une vie associative riche dans chaque village. Aussi, il paraît logique à son groupe que les salles communales soient mises gracieusement à disposition pour contribuer à la vie de ces sociétés.

M. Kleiner (cc) confirme qu'effectivement la richesse de la vie associative de Val-de-Travers n'est plus à démontrer. Ces sociétés accomplissent un travail admirable et remplissent un rôle social primordial dans la qualité de vie qui est la nôtre, notamment par son rôle intergénérationnel. Il précise que la question de la tarification des salles est à l'étude depuis plusieurs mois. Le dicastère de la culture, des loisirs et des sports a rencontré les présidents des comités de villages il y a une dizaine de jours afin de les prier de faire des propositions, dans un souci d'équité et d'harmonisation à la lumière du programme de législature. Une prochaine séance est fixée à fin novembre et à cette occasion les responsables des comités de villages remonteront les propositions des sociétés locales. Enfin, le dicastère remontera la synthèse de ces propositions pour validation. Le CC tiendra largement compte du souci exprimé tout en gardant en mémoire les coûts engendrés par la gestion des salles communales, dans le sens d'une responsabilisation des utilisateurs.

M. Vaucher (POP) se déclare satisfait de cette réponse.

2. Interpellation du groupe POP **au sujet de l'état des préaux d'école après les week-ends**

M. Vaucher (POP) relève que les cours d'école des différents villages sont régulièrement jonchées de débris et de briques de verre. Aussi, son groupe souhaite savoir si des rondes plus accrues peuvent être faites par la police et si un nettoyage des préaux peut être exécuté avant la rentrée des classes le matin.

M. Fatton (cc) indique que ce problème est récurrent. Plusieurs mesures ont déjà été prises, notamment un renforcement de la présence de la police. Il constate cependant que le vandalisme présent précédemment au Collège régional a diminué. Malheureusement, ces actes négatifs se sont déplacés à Couvet, Place des Collèges. Pour anecdote, il raconte qu'un groupe de jeunes a été surpris à « faire la noce » aux abords du collège de Couvet. Un rapport de la police a été rédigé. Concernant les nettoyages exécutés, le service de conciergerie essaie de nettoyer les cours chaque lundi avant 7h30. Le CC est préoccupé de cette situation qui est cyclique. Le but n'est pas de clôturer l'ensemble des préaux pour y interdire l'accès le week-end mais davantage de sensibiliser les jeunes sur les conséquences de leurs actes.

M. Vaucher (POP) est satisfait.

3. Interpellation du groupe socialiste **relative à l'office du tourisme**

M. Mermet (soc.) développe son interpellation en posant les décors : « *Vendredi 30 juillet 2010, dans l'après-midi quelque part au Val-de-Travers. Des touristes un peu perdus lors de ces journées pluvieuses dont nous avons le secret.*

Que faire ? Les Mines, la Robell', un soupçon de musée et pourquoi pas quelques vieilles VW. Après un bref et difficile échange, suisse-allemand oblige, l'idée me vient que la solution à l'angoisse existentielle et humide qui habite ces étrangers d'Outre Sarine existe : elle s'appelle Office du tourisme !

Première tentative, le téléphone. Première tentative, premier échec. Je vérifie les heures d'ouverture, vendredi après-midi, nous sommes dans la cible, peut-être que la non-réponse provient d'une surcharge liée à l'afflux des demandes ? Qu'à cela ne tienne, vu que le lieu n'est pas facilement accessible par les transports publics, nous embarquons dans mon carrosse et en route pour Couvet ! Arrivé sur place 16h00. L'horaire sur la porte annonce une ouverture jusqu'à 17h00, on a failli arriver trop tard. Mais là encore, nouveau problème, malgré l'horaire affiché, la porte est close, le lieu est désert... En désespoir de cause, je conduis mon petit monde germanophone jusqu'aux Mines de la Presta, et heureusement, là, ils nous attendaient, nous les touristes !

Cette petite mésaventure illustre bien les questions fondamentales qui habitent mon interpellation :

- ✓ *Un lieu difficilement accessible en transports publics est-il idéal pour valoriser un tourisme vert et respectueux ?*
- ✓ *Les pôles touristiques les plus fréquentés au Val-de-Travers sont la gare de Noiraigue, les Mines de la Presta, la Robella et Môtiers, pourquoi ne pas profiter de ces lieux très*

fréquentés et accessibles en transports publics pour promouvoir les possibilités offertes au Vallon ?

- ✓ *Le train est un vecteur important du tourisme au Val-de-Travers, pourrait-il être un lieu mobile de cette promotion ?*
- ✓ *Un office du tourisme ne devrait-il pas être ouvert lorsque les touristes sont là, c'est-à-dire pendant les vacances et le week-end ?*
- ✓ *Et enfin, les ressources dévolues à cette mission sont-elles suffisantes et efficacement utilisées ? »*

M. Jean-Nat. Karakash (cc) remercie M. Mermet pour son anecdote « d'un jour sans ». Il rappelle ensuite la situation, notamment en soulignant que la structure a été montée en urgence dans le courant 2009 alors que Tourisme neuchâtelois avait décidé de fermer son antenne de Val-de-Travers. Un mandat de prestations a été conclu et mentionne clairement qu'il ne s'agit pas d'un office du tourisme mais bien d'un point « i ». Aussi, ce point d'informations touristiques ne peut actuellement pas fournir tous les critères d'un office du tourisme professionnel, telle qu'une permanence en 3 langues. Son but est d'assurer un accueil et une information touristique de base. Le bureau d'accueil touristique de Neuchâtel reste à disposition en cas de demandes spécifiques. Ce mandat prévoit en outre que Tourisme neuchâtelois verse annuellement un montant de fr. 12'000.-- ainsi que les frais effectifs relatifs aux coûts d'affranchissement des envois de documentations touristiques. Il prévoit également la formation du personnel communal de Val-de-Travers en charge de l'accueil touristique de ce point d'informations.

Le CC partage la remarque quant au choix du lieu pour ce bureau d'accueil. En effet, Val-de-Travers compte une offre touristique très riche et sa fréquentation est variable d'une saison à l'autre. L'offre est éclatée et il est difficile de trouver le lieu idéal pour dispenser ces informations touristiques. Les solutions d'accueil touristique à l'échelle de Jura 3 Lacs prévoient notamment l'implantation de personnel professionnel en des points locaux stratégiques. Il faut dispenser des informations touristiques là où se trouvent les touristes. Pour remédier à cette problématique, le CC est en train de renouveler les panneaux d'informations historiques, géographiques et touristiques sur l'ensemble du territoire communal. Les plans des villages seront remis au goût du jour. Le site Internet est également en étude et comprendra une multitude d'informations ou de liens sur des sites de qualité déjà existants. Le CC planche également sur les sites communaux qui pourraient accueillir le point « i », car son emplacement au CSR n'est pas une bonne solution. 3 sites sont actuellement en étude :

- ✓ Noiraigue qui compte jusqu'à 100'000 passages par année.
- ✓ Môtiers qui compte en ses murs plusieurs offres culturelles (musées), de dégustation et de balades.
- ✓ Buttes – La Robella.

M. Karakash ajoute que malheureusement il ne sait pas pour quelles raisons le point « i » ne comptait personne le jour où M. Mermet s'y est rendu, mais dans l'ensemble le rôle de coordination est assuré à satisfaction des partenaires. Le CC préconise de profiter de la structure cantonale existante. En effet, l'office cantonal a le mérite d'être un service de qualité et pionnier en Suisse. Sans compter que de réinventer des offices communaux reviendrait à beaucoup plus cher.

M. Mermet (soc.) est satisfait de la réponse mais pas de la situation actuelle.

4. Interpellation de MM. Frédéric Mairy et Sven Schwab (soc.) **concernant la révision de la LACI**

M. Mairy (soc.) tient à souligner que comme relevé précédemment le problème n°1 pour notre commune n'est finalement pas la gestion des déchets mais plutôt la problématique du chômage. Problème accru en tenant compte du résultat du vote. Il précise qu'il aurait souhaité que l'Exécutif prenne position sur ce scrutin, surtout que les résultats de notre population étaient très clairs.

M. Rumley (cc) est en somme déçu que les auteurs de l'interpellation pensent que la position du Conseil communal n'aurait pas pu faire pencher l'ensemble de la Suisse ! Quoiqu'il en soit,

l'Exécutif n'était pas unanime sur le sujet, raison pour laquelle il n'a pas communiqué. Le coût estimé du report de charges sur la commune est estimé entre fr. 200'000 et 300'000.--. Vu que nous avons un décalage d'un an dans la prise en charge des coûts d'aide matérielle, cette nouvelle charge ne nous grèverait pas en 2011, mais à compter de 2012. Pour faire face à cette charge supplémentaire, le CC n'a pour le moment aucune idée mais verra en fonction des mesures d'assainissement pouvant être prises à ce moment-là. Quant à la probabilité de voir à l'avenir le Conseil communal prendre position face à un scrutin, M. Rumley précise qu'il le fera uniquement s'il est unanime.

M. Mairy (soc.) est moyennement satisfait.

5. Interpellation de M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) **concernant la modération de trafic**

M. Matthey-Doret (UDC) relève que la Rue de Buttes est étroite par endroit et compte passablement de piétons alors qu'il n'y a pas de trottoir sur une bonne partie de sa longueur. Bien qu'un conducteur est censé adapter sa vitesse à la situation, une partie des usagers prennent cette portion de route pour une autoroute. Aussi, via son interpellation, M. Matthey-Doret souhaite savoir si le CC pourrait envisager d'installer une modération du trafic.

M. Michel (cc) indique que le CC est disposé à traiter cette question et il transmettra cette demande au groupe circulation qui regroupe les 3 dicastères concernés (dicastères de la sécurité publique, des travaux publics et de l'urbanisme et du développement durable). Ce groupe de circulation a pour but d'agir localement mais avec une vision générale. Il étudie notamment les demandes en matière de circulation routière et les dossiers des anciennes communes. Cette demande intégrera une réflexion globale qui sera menée pour sécuriser les rues de nos villages d'une manière cohérente.

M. Matthey-Doret (UDC) remercie le CC et est satisfait de sa réponse.

B) Questions

1. Question de M. Benoît Simon-Vermot (PLR) **relative au cortège de l'Abbaye**

M. Kleiner (cc) indique que le CC considère quant à lui que l'édition 2010 du cortège de l'Abbaye a été un excellent cru, tant en ce qui concerne la qualité des chars et des déguisements qu'au plan du volume de participation. Il s'agira à ce propos de trouver les mots justes afin de féliciter le corps enseignant en même temps que le rendre attentif au dépassement du budget prévu à cet effet. En effet, quelques classes n'ont pas défilé sur décision de leurs enseignants craignant leur conduite durant le cortège et quelques enseignants absents pour de justes motifs ont été remplacés par des parents. Le CC n'y a pas discerné une volonté de rétorsion, tout au plus un certain manque de motivation... Aussi, d'un commun accord avec la direction, cette dernière mettra tout en œuvre pour que ces dérapages ne se produisent plus.

2. Question du groupe POP **au sujet des huiles usagées**

M. Rumley (cc) explique que le CC ne souhaite pas réintroduire la récolte des huiles usagées dans tous les villages en raison des contraintes techniques et financières. Néanmoins, le dossier reste tout de même à l'examen.

3. Question du groupe POP **concernant la réponse du Conseil d'Etat à la lettre conjointe des communes des Verrières, de la Côte-aux-Fées et de Val-de-Travers au sujet de l'état de la route reliant ces deux dernières communes**

M. Fatton (cc) indique qu'effectivement la réponse du Conseil d'Etat n'est pas suffisante et le CC n'est également pas satisfait. Aussi, il verra avec les Autorités concernées pour décider de la suite à donner, en envoyant un courrier au Conseiller d'Etat chef du département de la gestion du territoire une fois l'hiver passé par exemple.

4. Question du groupe POP **relative au musée Jean-Jacques Rousseau**

M. Kleiner (cc) relève que, sans outrepasser son champ de compétence et dans le strict respect de liberté de l'Association JJR, le CC est en contact avec M. Roland Kaehr, conservateur du Musée, et ont d'ores et déjà imaginé des liens étroits avec l'école dans le cadre de cette célébration en 2012.

5. Question du groupe POP **au sujet des containers à déchets mis à disposition des grandes surfaces**

M. Rumley (cc) précise que le CC a écrit à ce sujet aux distributeurs Coop et Migros. Ces derniers ont répondu négativement à cette requête car ils estiment faire suffisamment d'efforts.

6. Question du groupe POP **au sujet de la route du Pré Monsieur entre Môtiers et Fleurier**

M. Michel (cc) confirme que la route est fermée temporairement en raison des travaux qui se tiennent à la ferme Menoud, de manière à garantir la sécurité à tous les usagers de cette route parcellaire. Cette route sera fermée jusqu'au 31 octobre.

7. Question du groupe POP **relative au fumier entreposé en bordure de la route du Château de Môtiers**

M. Michel (cc) relève tout d'abord que cette question concerne tant le dicastère de la sécurité publique via l'application du Règlement de police, que l'urbanisme et le développement durable pour la protection des eaux et finalement l'économie en ce qui concerne l'agriculture. Il rappelle ensuite les directives en la matière du Service cantonal de la protection de l'environnement qui autorise le stockage de fumier en bord de champs pour une durée maximale d'un an, sous forme d'andain et non pas en tas. Après renseignements obtenus auprès de l'agriculteur concerné, il s'avère que le tas de fumier mentionné en titre a été déposé sous forme d'andain au printemps.

8. Question du groupe POP **concernant l'entretien du domaine de la Petite Robella, propriété de la commune**

M. Karakash (cc) conçoit qu'un certain nombre et non pas un nombre certain d'agriculteurs se croient tout permis en brûlant leurs déchets n'importe où. Toutefois, ce problème n'est pas connu uniquement de Val-de-Travers mais est présent sur toutes les crêtes du Jura. C'est grave et outre le fait que ces pratiques sont interdites, elles constituent aussi un véritable désastre écologique.

9. Question du groupe POP **au sujet d'économies prévues sur l'achat de revues pédagogiques à l'usage des enseignants**

M. Kleiner (cc) explique que, dans un souci de rationalisation, le CC a en effet demandé à la direction d'imaginer une manière de faire circuler certaines revues dans les salles des maîtres. Dès lors, il rassure que si telle ou telle autre revue devait se révéler indispensable au point de devenir un véritable outil pédagogique, le CC saurait répondre aux besoins exprimés.

10. Question du groupe POP **concernant les tarifs de location des colonies Mont-de-Buttes**

M. Kleiner (cc) indique que si les classes de Fleurier bénéficiaient d'un tarif préférentiel, il s'agit de garder à l'esprit que la commune de Fleurier payait la différence. Il ajoute que le dicastère de l'éducation et de l'enseignement a pris contact avec la Fondation au printemps 2009 afin d'obtenir d'éventuels tarifs préférentiels, à plus vastes échelles, hélas sans succès. Toutefois, la Fondation s'est montrée favorable à l'idée de réserver quelques semaines sur son planning.

11. Question du groupe socialiste : **28 X 2 - sommes-nous les champions de la productivité ou les derniers de classe de la pédagogie ?**

M. Kleiner (cc) rappelle que l'organisation générale des classes, de l'école enfantine à l'école secondaire, est régie par le DECS sur la base d'arrêtés, pour des questions de subventionnement. Au degré secondaire, c'est un indice dit d'encadrement qui détermine le nombre de classes admises en fonction du nombre d'élèves, donc le nombre de périodes. Pour exemple, en 2008-2009, le nombre de classes prévu s'étant révélé supérieur aux normes

admissibles, ce sont plus de fr. 45'000.-- qui furent déduits de la subvention totale. En 2009-2010, compte tenu des éléments, le CC a fermé 7 classes, dont 3 à l'école secondaire. Dans le même esprit, il vient d'en fermer une pour la récente rentrée scolaire. Il est vite apparu que l'organisation des classes à l'école secondaire serait compliquée en raison de la disparité des effectifs liée à leur répartition dans les diverses filières. La direction a planché sur cette épineuse question afin de tenter de faire valider deux classes à deux degrés et à multi-sections. Cette seconde option a été refusée par le DECS. Dès lors, cette organisation a été retenue en imaginant des dédoublements de périodes. Deux éléments, selon le CC, peu admissibles, sont venus détériorer encore cette situation – redoublements et changements de filières -. Peu admissibles puisque, à son sens, ces éléments doivent pouvoir être anticipés. Ce n'est pas en juillet que l'on doit apprendre qu'il y aura trois élèves supplémentaires en raison de leur redoublement mais bien plus tôt. Compte tenu de ces éléments, et dès le début de l'année scolaire, bien avant que certains aient jugé bon de fournir ces éléments à la presse, la direction a mis en place un système de dédoublements de périodes afin de permettre de travailler en demi-classe plusieurs fois dans la semaine. A son sens, et même si ces effectifs auraient dû être évités, le CC certifie qu'ils n'engendreront aucun préjudice dans le cursus scolaire des élèves. Il demeure convaincu que, certes si l'effectif est important, la composition de la classe constitue un élément non moins négligeable.

12. Question du groupe UDC **concernant les licenciements survenus ce printemps à la manufacture horlogère Vaucher**

M. Karakash (cc) remercie tout d'abord le groupe UDC de se soucier des travailleurs. Il précise ensuite que Vaucher manufacture comptait initialement 220 employés, nombre qui a été réduit en 2 étapes jusqu'à 160. Elle comptait environ 30 % de main d'œuvre frontalière. A la suite des licenciements effectués, ce pourcentage n'a que très peu diminué. Ce qui implique qu'environ 40 personnes suisses ont perdu leur emploi contre 20 personnes frontalières. Il ajoute qu'une bonne proportion d'entre elles ont retrouvé un emploi sans passer par le chômage.

D'un point de vue général, ce sont :

- ✓ 400 emplois qui ont été détruits à Val-de-Travers depuis le début de la crise.
- ✓ 200 emplois ont été recréés, ce qui correspond à 200 emplois de perte nette.
- ✓ 400 chômeurs étaient inscrits dans notre commune lorsque le pic du chômage a été atteint, soit plus du double en comparaison des chiffres de la période 2000 - 2008.
- ✓ 340 chômeurs sont encore inscrits à ce jour depuis la reprise.
- ✓ 692 frontaliers sont actifs à Val-de-Travers

M. Karakash souligne que les frontaliers sont un atout majeur de notre économie régionale. De nombreuses entreprises, notamment industrielles, seraient amenées à délocaliser si elles ne pouvaient pas recourir aux frontaliers pour toute une panoplie de compétences qui sont totalement introuvables sur le marché de l'emploi neuchâtelois. Il ne faut pas non plus oublier que les frontaliers paient des impôts qui représentent un montant conséquent pour la commune. En conclusion, les discours qui prônent que les frontaliers volent le travail aux Suisses ne correspondent pas à une réalité et il convient au contraire de saluer l'apport des travailleurs frontaliers au développement de notre région.

13. Question du groupe UDC **relative au nombre de frontaliers au service de la commune**

M. Michel (cc) indique que la commune compte 3 collaborateurs frontaliers en ses murs, ce qui représente 2,6 postes équivalents plein temps.

M. Rumley (cc) relève qu'une dernière question du groupe UDC a été déposée à l'ouverture de la séance et procède à sa lecture : « *Est-ce que le Conseil communal peut nous informer de l'avancée des travaux dans le dossier qui lui a été remis par la commune de Buttet en fin de législature précédente, ayant pour motif l'étude d'une modération de trafic aux entrées du village ?* »

En réponse, il indique que ce dossier est en étude auprès du groupe circulation, dont les attributions ont été présentées par son collègue M. Michel. De manière à ce que cette problématique soit abordée de manière globale au sein de chaque village de notre commune.

La présidente apprécierait que toutes les questions soient désormais déposées par écrit avant 16h pour être inscrite sur le document distribué à tous les membres du Conseil général, sinon la séance n'est plus tenable. Elle demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

M. Willener (UDC) relève que le chef du dicastère lui avait promis une réponse exhaustive et écrite lors de cette séance à sa question posée le 21 juin dernier demandant un bilan financier de la manifestation du 24 février. Or, il est 22h50 et il ne dispose malheureusement d'aucun écrit.

M. Kleiner (cc) indique que son secrétariat n'a pas eu le temps de le terminer, mais il annexera les informations détaillées au procès-verbal. Ainsi soit-il !

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 22h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE : LA SECRETAIRE-SUPPLEANTE :

Christelle Gertsch Macuglia

Cécile Mermet-Meyer

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
Délai prolongé d'une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.
- ✓ PLR : « Un arbre pour chaque naissance », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ PS : « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 – Création d'un Centre de jeunesse », acceptée par le CG lors de sa séance du 21 juin 2010